

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT. RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL-ASSAINISSEMENT COLLECTIF – option 2

Séance du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle polyvalente de Noyant d'Allier à 9h00, sous la présidence de Monsieur DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

<u>Contigny</u>	BERTRAND Patrick	<u>Le Theil</u>	ROUSSET Francis ROBIN Lydie
<u>Cressanges</u>		<u>St Sornin</u>	POPY Viviane* BECARD Muriel*
<u>Deux-Chaises</u>	LINDRON Marc-Anthony	<u>Treban</u>	ROCHE Philippe BURLAUD Jean-Luc
<u>Monétay</u>	ARCHASSAL Didier FOVEAU Christine	<u>Verneuil</u>	DE PAULA Charles BENASSY Patrick

Absents excusés : CLUZEL Damien, VISINONI Stéphanie.

Absents : BLANCHET François, LACARIN M.Françoise.

Assistaient à la réunion à titre consultatif

M. DUGAT, Directeur du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier
Mme CHAUMEILLE Barbara, Responsable administrative
M. CLEMENT Jérémy, Responsable Technique
M. CHABOT Mathieu, Responsable Assainissement

* Suppléant

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 15 mars 2024
ID : 003-200092526-20240315-DEL20240315032-DE

Séance du 15

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de Mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Noyant d'Allier, sous la présidence de M. DETERNES Alain, Président du SYNDICAT MIXTE RIVE GAUCHE ALLIER.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	12	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Procurator(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
12 février 2024

Date d'affichage
12 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

DEL 20240315032

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. DETERNES Alain, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 15 Mars 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	15 042,77
- un excédent reporté de :	94 740,56
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	109 783,33
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	109 783,33
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	109 783,33
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président,
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NOYANT D'ALLIER

Le Président, DETERNES Alain

